

# Le protocole pHARe au lycée Jules Verne

- En cas de suspicion de harcèlement, en référer à Mme Ardoin et à la CPE en charge de la classe. La prise en charge se fera obligatoirement par des collègues qui n'ont pas la classe pour assurer la neutralité.
- Mme Ardoin sollicite le groupe pHARe qui reçoit la victime pour évaluation du degré de gravité lors d'un entretien dont la famille est informée par un appel téléphonique. Les PP en charge de la classe sont également informés par mail afin d'inviter à une plus grande vigilance.
- Si les prémices d'un harcèlement sont détectés, entretien conduit avec les auteurs présumés selon la méthode de la préoccupation partagée, et éventuellement, intervention en classe entière pour 1 heure de sensibilisation basée sur l'exploitation d'un court-métrage et des questionnaires. Là encore, les familles sont informées par un appel téléphonique pour les entretiens, et un message Pronote pour la sensibilisation.
- On se laisse un délai de 15 jours pour qu'une amélioration intervienne, délai au bout duquel on revoit la victime pour entendre son ressenti.
- S'il n'y a pas d'amélioration, que les agissements continuent, ou si harcèlement avéré dès le début du protocole, la Direction pose des sanctions, indépendamment d'un éventuel dépôt de plainte par la famille de la victime.

# Les différentes dates/événements

- Formation des élèves ambassadeurs en octobre 2024
- Journée de sensibilisation aux Harcèlement du 7 Novembre 2024 : projection et discussion sur le harcèlement avec les délégués des classes et concours d'affiches.
- Journée de sensibilisation au cyberharcèlement “Safer internet day” du mardi 11 Février 2025
- Réunion de sensibilisation au famille à prévoir (samedi matin)